

<https://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article109>



Devoirs faits

- Présentation du Collège - Les Enseignements et dispositifs particuliers -

Date de mise en ligne : vendredi 10 septembre 2021

Copyright © Collège HÉLÈNE BOUCHER - Chartres - Tous droits réservés

Pour aider votre enfant à s'organiser et faire ses devoirs à l'aide d'un adulte, plusieurs dispositifs sont mis en place.

[<https://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/col-helene-boucher-chartres/local/cache-vignettes/L400xH225/devoirsfaits2021-571f4.jpg>]

DEVOIRS FAITS 6e (cf document joint)

Dans le cadre du dispositif devoirs faits, l'équipe pédagogique du collège Hélène Boucher remet en place un système d'aide aux devoirs pour les élèves de sixième de 16h00 à 17h00.

Selon leur emploi du temps les élèves pourront y participer jusqu'à 2 fois par semaine.

REMARQUE : L'aide aux devoirs a TOUJOURS LIEU même en cas d'absence du professeur qui anime habituellement la séance. (Nous trouvons une solution)

1-La philosophie du projet :

- [-] Aider à l'adaptation à la classe de sixième,
- [-] Ritualiser la mise au travail, développer l'autonomie de l'élève et travailler la concentration,
- [-] Développer l'entraide dans le travail (impossible avec les règles sanitaires actuelles),
- [-] Faciliter la gestion des devoirs à la maison.

2-L'organisation du projet :

- [-] Obligatoire à compter du lundi 6 jusqu'au vendredi 24 septembre en demi classe,
- [-] Ensuite, possibilité de suivre cet accompagnement un à deux soirs par semaine selon les classes et les options des élèves, (voir point 4-Désinscription /Inscription)
- [-] Début Octobre, petits groupes de 10 à 12 élèves en moyenne par adulte.

3-Les règles de fonctionnement :

- [-] Respecter les autres, travailler en silence,
- [-] Être volontaire et demander de l'aide si besoin,
- [-] Montrer obligatoirement chaque travail terminé à un adulte,
- [-] Suivi de l'attitude à chaque séance,
- [-] Le non-respect répété des règles de fonctionnement entraînera le renvoi du groupe et exposera l'élève à des sanctions.

4-Désinscription / Inscription

- [-] L'inscription est automatique en début d'année,
- [-] Tous les élèves de sixième y participent obligatoirement jusqu'à fin septembre,
- [-] Désinscription possible à cette date. (Document de désinscription donné une dizaine de jours avant)
- [-] Principe de tacite reconduction, sans désinscription signée par les parents, l'enfant continue,
- [-] Dans l'année, la désinscription est possible uniquement à la fin de chaque trimestre dans les 10 jours qui suivent le conseil de classe de l'élève,

Cordialement, l'équipe pédagogique du Collège Hélène Boucher.

Devoirs faits

Contact : M. Fontaine frederic.fontaine chez ac-orleans-tours.fr
Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter.

DEVOIRS FAITS 5e, 4e, 3e après les cours
Ce dispositif a lieu après les cours sur inscription.